

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 septembre 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 4 septembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne BARBANSON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 67

**Etaient présents : 56 (dont 5 suppléants)**

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY – Eric LYOBARD - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 35**

Marc HAMARD - Gines ACHAT - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Marie-Noëlle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Jacques NIVON

**Excusés ayant donné pouvoir : 11**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - François GROSS a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - André DONZE a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

## Administration Générale

### **159-2024    Maintien ou non des fonctions de Vice-Président**

En cas de retrait de l'ensemble des délégations à un Vice-président, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le maintien ou non dans ses fonctions de Vice-Président.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 5211-2 ;

**Vu** la délibération n° 67-2020 en date du 15 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 15 ;

**Vu** le rapport d'élection en date du 15 juillet 2020 portant élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**Vu** l'arrêté du 3 août 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Christian CORNILLAC en qualité de 8ème Vice-Président ;

**Vu** l'arrêté n° 2024-323 du 29 août 2024 portant retrait des délégations de fonction accordées à Monsieur Christian CORNILLAC ;

Le Conseil communautaire, par vote en date du 15 juillet 2020, a élu Monsieur Christian CORNILLAC en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes.

Par arrêté du 3 août 2020, Monsieur le Président a accordé délégation de fonctions à Monsieur Christian CORNILLAC concernant les domaines suivants : Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés / Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Par arrêté n° 2024-323 du 29 août 2024, Monsieur le Président a retiré, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'ensemble des délégations de fonction qu'il avait accordées à Monsieur Christian CORNILLAC.

**Considérant** l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code, lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-Président, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien du Vice-Président dans ses fonctions.

Par conséquent, il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer pour ou contre le maintien de Monsieur Christian CORNILLAC dans ses fonctions de Vice-Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

« **POUR LE MAINTIEN** » de Monsieur Christian CORNILLAC dans ses fonctions de Vice-Président de la Communauté de Communes : **0**

« **CONTRE LE MAINTIEN** » de Monsieur Christian CORNILLAC en sa qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes : **62**

**ABSTENTION : 5** (*Olivier SALIN – Sylvie BOREL – Lionel FOUGERAS –  
Jessica PERRAUD-JARJAYE – Christian THIRIOT*)

La Secrétaire de séance,  
Fabienne BARBANSON



Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 19/09/2024

Mise en ligne le : 20/09/2024

Ampliation à :